



Demande de diffusion d'un message d'information sur les différents supports de communication

Nom de l'association :

Nom du demandeur :

Téléphone :

Email :

Date de la demande :

Support demandé : FACEBOOK PANNEAU POCKET SITE INTERNET

PANNEAU LUMINEUX MAELIS TOTEM (borne interactive devant la mairie)

INFORMATION A DIFFUSER

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de début de diffusion souhaitée.....

Date de fin souhaitée (au plus tard le jour de la manifestation)

Signature

VALIDATION le :
Thierry BLASCO

Sophie SOLIGNAC

Agnès CORNUMAND

La commune de Bréviandes propose de mettre à votre disposition différents supports de communication.

Ceux-ci sont destinés à diffuser des messages à destination de la population. Les associations de la commune, ou celles organisant une manifestation sur la commune, peuvent bénéficier d'une diffusion sur ces supports.

Diffusion et contenu des messages :

Monsieur le Maire est responsable de la diffusion des messages sur les différents supports de communication.

Il est seul décisionnaire en la matière, et il se réserve le droit de suspendre, interrompre la diffusion de tout message, de manière discrétionnaire.

Les messages en provenance des associations, susceptibles de diffusion, concernent leurs activités, les manifestations qu'elles organisent sur la commune ou à l'extérieur, ou toute information d'intérêt général.

Ne peuvent être diffusés les évènements associatifs internes, les messages à caractère privé, syndical, politique, culturel, commercial ou publicitaire.

Demande de diffusion de message :

Le formulaire de demande de diffusion de message est disponible sur demande à l'accueil de la mairie, en téléchargement sur le site internet de la commune, www.villedebreviandes.fr ou en demande par mail à breviandes-ville@outlook.fr

Le message doit être synthétique et comporter les informations suivantes : manifestation, organisateur, date et heure, lieu. La demande doit préciser les dates et supports souhaités.

Les messages avec images, affiches doivent obligatoirement transiter par mail.

La diffusion cessera automatiquement en fin de journée de l'évènement.

Le formulaire, entièrement complété et signé, est à déposer en mairie, ou envoyé par mail à breviandes-ville@outlook.fr au moins 15 jours avant la date de diffusion souhaitée.

En cas de refus de diffusion, le demandeur en est informé.
